



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

23 juillet 2020

Coronavirus (COVID-19)

5 millions pour le déclassement des vins valaisans

Le Conseil d'Etat s'était engagé le 10 juin à prolonger la mesure fédérale de déclassement des vins pour un montant maximal de 3.2 millions de francs. Au vu des quantités annoncées et des difficultés rencontrées par la branche, il a décidé d'augmenter son soutien et de financer l'ensemble du volume qui n'a pas été retenu par la Confédération, soit 2.5 millions de litres, pour un total de 5 millions de francs.

Conscient de la situation économique difficile de la vitiviniculture valaisanne, encore aggravée cette année par la crise liée au coronavirus, le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter le soutien initialement prévu dans le cadre de la mesure fédérale de déclassement des vins et de financer l'ensemble du volume n'ayant pas pu être pris en charge par le fonds de la Confédération, soit 2'525'881 litres pour un montant de 4'979'558 francs.

Dans le cadre de l'ordonnance Covid-19 sur le déclassement des vins du 20 mai 2020, 21 entreprises valaisannes ont déposé 33 offres, pour un volume total de 4'661'166 litres de vin, représentant un montant global de 8'712'980 francs. Le fonds de la Confédération était doté de 10 millions de francs. Il a été attribué de manière proportionnelle à la surface viticole de chaque canton. La Confédération a ainsi pris en charge 2'135'285 litres de vin valaisan, pour un montant de 3'733'422 francs.

Le 10 juin dernier, le Conseil d'Etat s'était engagé à soutenir cette action de déclassement des vins jusqu'à un montant maximal de 3,2 millions de francs. Il a décidé par la suite d'augmenter sa contribution de 1,8 million. Ce soutien complémentaire permettra de satisfaire l'ensemble des offres déposées, notamment les plus petites en volumes. Il permettra également d'alléger le marché des vins valaisans, de faire baisser la pression sur les prix de vente des vins ainsi que sur la prise en charge et les prix de la vendange.

Ce soutien s'ajoute aux mesures déjà prises en faveur de la branche, comme le montant de 2 millions de francs accordé à l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais pour la mise sur pied d'une campagne de promotion auprès des professionnels de la restauration.

Personnes de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00

Gérald Dayer, chef du Service de l'agriculture, 027 606 75 00

